

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 1er avril 2019 (57ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

9

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. Laurent WAGNER, Yvan BECKER, Germain JAMING, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, et Daniel HEIN.

Sont absents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Christelle SCALEGNO-MULLER, Jean-Marc VERGNE et Francis SCHLUCK, excusés ; Patrick HAGER et Aurore GUILBAUD, non excusés.

DATE DE CONVOCATION : 26 mars 2019

A l'ouverture de la séance le Maire propose de retirer le point suivant :

- Point 5 : Réfection évacuation piscine.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 04 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 - APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

A) Commune

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section de fonctionnement

| | |
|---|--------------|
| Dépenses totales | 347 200.00 € |
| dont virement à la section d'investissement (art 023) | 26 790.00 € |

| | |
|------------------|--------------|
| Recettes totales | 347 200.00 € |
|------------------|--------------|

B - Section d'investissement

| | |
|------------------|--------------|
| Dépenses totales | 991 500.00 € |
|------------------|--------------|

| | |
|---|--------------|
| Recettes totales | 991 500.00 € |
| dont excédent d'investissement reporté (art 001) | 416 057.50 € |
| dont affectation (art 1068) | 102 867.78 € |
| dont virement de la section de fonctionnement (art 021) | 26 790.00 € |

B) Eau et Assainissement

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2019 du service eau et assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section d'exploitation

| | |
|--|--------------|
| Dépenses totales | 149 730.00 € |
| Recettes totales | 149 730.00 € |
| dont excédent d'exploitation reporté (art 002) | 7 690.89 € |

B - Section d'investissement

| | |
|--|--------------|
| Dépenses totales | 139 000.00 € |
| Recettes totales | 139 000.00 € |
| dont excédent d'investissement reporté (art 001) | 98 088.14 € |

C) Lotissement du Château d'Eau 2

Le Maire soumet au conseil municipal le budget 2019 du lotissement du Château d'Eau 2. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

| | |
|---|-------------|
| Dépenses totales | 95 156.55 € |
| Recettes totales | 95 156.55 € |
| dont excédent de fonctionnement reporté (art 002) | 65 156.55 € |

D) Lotissement Pehl

Le Maire soumet au conseil municipal le budget 2019 du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section de fonctionnement

| | |
|--|--------------|
| Dépenses totales | 221 785.63 € |
| dont déficit de fonctionnement reporté (art 002) | 65 785.63 € |
| Recettes totales | 221 785.63 € |

B - Section d'investissement

| | |
|------------------|-------------|
| Dépenses totales | 65 785.58 € |
| Recettes totales | 65 785.58 € |

POINT 2 - TAUX DES TAXES

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, à savoir :

| | |
|----------------------------|----------|
| Taxe d'habitation : | 8.57 % |
| Taxe foncière (bâti) : | 8.13 % |
| Taxe foncière (non bâti) : | 35.47 %. |

POINT 3 - POLE DE SOINS PARAMEDICAUX - FIXATION DES LOYERS

Le Maire informe que les travaux d'adaptation et de mise aux normes du bâtiment sont pratiquement terminés. L'ouverture des cabinets de kinésithérapie et d'infirmiers est prévue pour le 13 mai 2019.

Le Maire propose la fixation des loyers, à savoir :

- Cabinet kinésithérapie
Pour 2019 (à partir de mai) :
450.00 € Loyer HT
50.00 € Avances sur charges
A partir de janvier 2020 :
500.00 € Loyer HT
100.00 € Avances sur charges.

- Cabinet d'infirmiers
Pour 2019 (à partir de mai) :
180.00 € Loyer HT
9.00 € Avances sur charges
A partir de janvier 2020 :
200.00 € Loyer HT
17.00 € Avances sur charges.

Un dépôt de garantie d'un mois sera demandé aux locataires.

Le Maire propose de signer un bail professionnel pour les deux cabinets, le loyer sera assujéti à la TVA, il sera conclu pour une durée de six ans et la sous-location sera acceptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte ces propositions ;
- charge le Maire de signer les baux et tous les documents pour la création du pôle de soins paramédicaux ;
- charge le Maire de mettre en place la facturation des loyers.

POINT 4 - PAIEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES

Le Maire fait état d'heures complémentaires pour :

Marie SAPORITO : 20 heures

François BORELLA : 20 heures

Christian GEISKOPP : 20 heures

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler ces heures au mois d'avril.

POINT 5 - INFORMATIONS - DIVERS

Le Maire fait le point sur les divers chantiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 05/04/2019

Le Maire,

C. Fallier



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 05/04/2019
et publication ou notification le 05/04/2019